

SÉANCE extraordinaire

Le 28 mars 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 28 mars 2024, à 15 h 30, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Raynald Leblanc et Pierre-Luc Arsenault.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

SONT ABSENTS : Madame la conseillère Josée Collin et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout et Gaétan Daraïche.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

240328.096 SIGNATAIRE ET ACTE DE DÉPÔT – RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER AU CONSEIL MUNICIPAL - ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 7 NOVEMBRE 2021

Le conseil prend acte de dépôt par le directeur général et greffier du rapport d'activités du trésorier au conseil municipal concernant les élections générales du 7 novembre 2021.

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise monsieur Roch Giroux, président d'élection, à signer le rapport d'activités du trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240328.097 GRILLE DES RESPONSABILITÉS DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX – MODIFICATION

REPORTÉ.

240328.098 AUTORISATON RÉPARATION DU CIRCUIT DE LA DIGUE – ABROGATION DES RÉSOLUTIONS 201207.349 et 201102.298

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu :

Que la Ville de Chandler autorise la présentation du projet de réparation de la digue au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Chandler à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

Que la Ville de Chandler désigne monsieur Benoit Moreau, coordonnateur municipal comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessous.

Il est également résolu que la présente abroge les résolutions numéros 201207.349 et 201102.298.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240328.099 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Raynald Leblanc propose la levée de l'assemblée à 16 h 52.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier